

JOURNÉE DE FORMATION

SPÉCIAL SERVICES PATRIMOINE-TECHNIQUE
DOMAINE-JURIDIQUE- FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PUBLIC & DU DOMAINE PUBLIC

- EN PÉRIODE DE RIGUEUR FINANCIÈRE,
- QUELLES ACTUALITÉS ET VALORISATIONS DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ?
 - COMMENT ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER ?

Avec les interventions de

- Jacqueline MORAND-DEVILLER, Professeur des Universités
- Benoit JORION, avocat Cabinet JORION
- Olivier RAYMUNDIE, avocat associé, cabinet MATHARAN PINTAT RAYMUNDIE
- Marc GAZAVE, Directeur de projet, FRANCE DOMAINE
- Gérard PLUNIAN, Directeur de la commande publique, CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN
- Hervé CILIA, DGA, Directeur du Pôle éducation et patrimoine, CONSEIL GENERAL DU L'HERAULT

PARIS 14 JUIN 2010

OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PUBLIC & DU DOMAINE PUBLIC

OBJECTIFS

- Faire le point sur l'actualité du domaine public
- Savoir comment optimiser et rationaliser la gestion des propriétés publiques (redevances, mise en concurrence ...)
- Connaître des expériences réussies de gestion dynamique du patrimoine immobilier public
- Identifier les points fondamentaux d'une stratégie immobilière du secteur public en 2010

THÈMES TRAITÉS (1 jour)

8^h45

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9^h00

LE CG3P : UN CODE DE CLARIFICATION, L'ACTUALITÉ DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Jacqueline MORAND DEVILLER

Professeur des Universités

Benoit JORION

Avocat Cabinet JORION

- L'apport du CG3P
- Une clarification du périmètre du domaine public (définition du CG3P et état de la jurisprudence)
- La partie réglementaire du CG3P

Questions/réponses

11^h00

PAUSE

11^h15

MUTUALISER ET VALORISER LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES : COMMENT PROCEDER ?

**Jacqueline MORAND DEVILLER
& Benoit JORION**

- Valorisation du domaine public dans le cadre des contrats de la commande publique, valorisation dans le cadre des contrats d'occupation (photovoltaïque, ...)
- Contrats d'occupation du domaine public et qualification juridique (état de la jurisprudence)
- L'occupation commerciale et le fonds de commerce sur le domaine public
- Le droit de la concurrence et la mise en concurrence sur le domaine public et privé

Retour d'expérience :

**la rationalisation du patrimoine
du Conseil Général 56**

Gérard PLUNIAN,

Directeur de la commande publique,
Conseil Général du Morbihan

Questions/réponses



Photos : Yéhi



12^h 55
DÉJEUNER
14^h 00

LES REDEVANCES D'OCCUPATION : COMMENT MAXIMISER ET SÉCURISER VOS RECETTES ?

Jacqueline MORAND DEVILLER
& Benoit JORION

- Les règles issues du CG3P et dernières jurisprudences
- Maximiser vos recettes : mode d'emploi
- Les exploitants de réseaux et occupants domaniaux (énergie, électricité...) : état des lieux
- Les terrasses de café et occupations commerciales sur les domaines publics (indexation de la redevance sur le chiffre d'affaires ?) ; recettes photovoltaïques ...

Retour d'expérience : la valorisation du patrimoine par les redevances

Hervé CILIA, DGA, Directeur
du Pôle éducation et patrimoine,
Conseil Général de l'Hérault

Questions/réponses

15^h 30
PAUSE
15^h 45

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT ET POLITIQUE IMMOBILIÈRE LOCALE : EXPÉRIENCES DE RATIONALISATION

Retour d'expérience :

Stratégie immobilière (valorisation et rationalisation : plan immobilier, quasi-baux, cession, montages)

• **Quelle duplication possible aux services immobiliers des collectivités locales des nouveaux outils de gestion de l'Etat (SPSI et/ou planification au niveau local, baux immobiliers ...)**

• **Comment mener une gestion dynamique du patrimoine immobilier ? quelle stratégie immobilière pour les collectivités locales et les services de l'Etat ?**

Marc GAZAVE, Directeur de projet,
FRANCE DOMAINE

& Gérard PLUNIAN,

Directeur de la commande publique,
Conseil Général du Morbihan

Questions/réponses

17^h 30

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

INTERVENANTS

JACQUELINE MORAND DEVILLER

Professeur des Universités

BENOIT JORION

Avocat Cabinet JORION

OLIVIER RAYMUNDIE

Avocat associé, cabinet MATHARAN
PINTAT RAYMUNDIE

MARC GAZAVE

Directeur de projet,
FRANCE DOMAINE

GÉRARD PLUNIAN

Directeur de la commande
publique, CONSEIL GENERAL DU
MORBIHAN

HERVÉ CILIA

DGA, Directeur du Pôle éducation et
patrimoine, CONSEIL GENERAL DU
L'HERAULT



LIEU & DATE

PARIS

(1 jour)

le 14 JUIN 2010

PRIX

490 euros net de taxe

(déjeuner compris)

BULLETIN D'INSCRIPTION



Je soussigné (e) : _____

demande l'inscription de M Mme Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction (important) _____

Grade : _____

Ancienneté dans la fonction : _____

Mail : _____

Nom et adresse de l'organisme : _____

Tél.: _____

*Au stage : Optimiser la gestion du patrimoine immobilier public & du domaine public
Paris : 14 juin 2010*

Titre du signataire _____

Signature

Cachet

Convocation

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 10 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) : _____

Facturation

La facture d'un montant de 490 euros sera adressée dès la fin du stage

Adresse de facturation (si différente) : _____

Tél. : _____

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION

Toute inscription par téléphone, par messagerie électronique ou par notre site Internet devra être confirmée par courrier ou par télécopie.

CONVOCACTION

Les stagiaires recevront 10 jours avant le début de la formation une convocation qui leur précisera le lieu de la formation et les horaires.

CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

À l'issue de la formation le CFPA adresse, au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture valant convention simplifiée de formation. Toutefois, sur simple demande, le CFPA établit une convention de formation.

ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, il prendra contact par téléphone avec le stagiaire ou le service prescripteur. Toute annulation ou report sera confirmé par écrit. Le CFPA doit impérativement être informé de tout report ou annulation d'inscription ; cette opération doit intervenir avant le 10^e jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais devra être réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

MERCI DE PHOTOCOPIER CE DOCUMENT ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

CENTRE DE FORMATION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'ASSISTANCE

NUMÉRO D'EXISTENCE PRÉALABLE : 11910222591 - SIRET : 38876362500026 - NAF 8559A

ADRESSE : 9, AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 91420 MORANGIS

TÉLÉPHONE : 01.69.09.67.56 - TÉLÉCOPIE : 01.69.34.53.78 -

SITE : WWW.CFPA-FORMATION.FR - E-MAIL : INFO@CFPA-FORMATION.FR